

**RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL  
sur le postulat Jessica Jaccoud et consorts - tourisme 4 saisons – pour une stratégie  
cyclotouristique et des bornes cyclistes dans les cols vaudois (23\_POS\_29)**

**Rappel du postulat**

*Les hivers sont de plus en plus doux. La neige est de plus en plus rare et le tourisme vaudois de montagne, Alpes et Jura, doit inévitablement orienter ses activités vers le « quatre saisons ». La destination « Vaud » doit se diversifier vers d'autres pratiques sportives que celles associées à la saison d'hiver.*

*Plusieurs initiatives sont en cours et sont encourageantes. L'on pense notamment à l'attribution par l'Union cycliste internationale, au Canton de Vaud, du label UCI Bike Region qui récompense les stratégies combinant implication dans le cyclisme d'élite et investissements pour encourager la pratique du vélo.*

*Dans ce contexte, il existe une importante marge de manœuvre, notamment dans la promotion du vélo comme activité sportive et cyclotouristique. Cette activité peut être une alternative idéale au manque de neige et peut se pratiquer en toute saison. Il est donc important pour les soussignés de réfléchir autour de notre approche de ce « nouveau » tourisme qui a le mérite d'avoir un impact écologique faible. Par ailleurs, soutenir les activités sportives est également un moyen d'action dans la lutte contre la sédentarité.*

**Expériences dans d'autres contrées**

*A l'étranger, notamment dans les Pyrénées françaises et andorraines, la pratique du vélo fait venir en été quasiment autant de touristes et de sportifs qu'en hiver. La visibilité donnée à certains cols devenus mythiques par le Tour de France joue un rôle important.*

*Cela étant, ces régions ont également entrepris d'importantes démarches afin de capitaliser sur cette pratique sportive, en alternative et/ou complément au ski l'hiver.*

*Le passage du Tour de France dans les Alpes vaudoises en 2022 a démontré les retombées importantes que la vitrine vélo peut apporter à terme aux stations de montagne. Dans la foulée, Villars accueille depuis 2021 l'UCI Gran Fondo Suisse et a l'intention d'organiser les championnats du monde de Gran Fondo en 2028. De plus, la station a le souhait d'accueillir, dès 2024, une manche de coupe du monde de gravel et les championnats du monde de cette discipline en 2029.*

*Nous devons donc absolument capitaliser sur ces expériences positives et démarrer une dynamique similaire à celle faite notamment en France autour de ces lieux d'accueil de compétitions internationales pour en faire des lieux d'attraction pour les cyclosportifs amateurs.*

**Bornes**

*Les cyclistes sportifs qui gravissent les cols français, italiens ou andorrans ont l'habitude de croiser sur leur route des balisages dédiés à la pratique sportive du vélo (voir exemples en annexe). Pour la plupart, mais pas tous, ces cols ont été empruntés un jour par une course cyclosportive d'importance.*

*Ainsi, vous trouvez au pied du col, un panneau ou une borne, vous indiquant le nombre de kilomètres jusqu'au sommet, l'altitude, le dénivelé et le pourcentage moyen. A chaque kilomètre parcouru, un nouveau balisage vous rappelle le nombre de kilomètres restant ainsi que le pourcentage de pente à affronter sur le kilomètre à venir.*

*Ces balisages sont très appréciés des cyclotouristes, tant ils permettent de calibrer l'effort et de mesurer le chemin qu'il reste à parcourir.*

*Par ailleurs, les cyclistes se prennent en photo à côté du panneau ou de la borne de fin de col et les partagent sur les réseaux sociaux. C'est donc un moyen de promotion touristique très performant. Ils achètent ensuite parfois comme souvenir de leur exploit sportif une borne miniature pour la ramener à la maison.*

*Certaines routes romandes sont déjà équipées d'un tel balisage. Il y a notamment la Barilette dans le canton de Vaud et certains cols valaisans. La Communauté d'Intérêt Touristique des Alpes Vaudoises (CITAV) a également déjà balisé partiellement le col des Mosses et de la Croix.*

***Conclusions (avec la modification acceptée par la postulante suite à la séance de la commission du jeudi 3 octobre 2023) :***

*Dans le but de développer l'attractivité touristique des Alpes et du Jura et la promotion d'une activité quatre saisons, les soussignés souhaitent que le Conseil d'Etat étudie la possibilité d'adopter une stratégie « touristico-sportive » associée à la pratique du vélo, en, notamment, développant un balisage spécifique, par des bornes ou des panneaux, le long des routes de cols de montagne du canton, en collaboration avec les associations et groupements touristiques locaux.*

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

En préambule, le Conseil d'Etat précise que la réponse à ce postulat s'inscrit également dans le cadre plus large de la révision de la politique d'appui au développement économique, qui précisera les orientations stratégiques pour le secteur du tourisme. L'importance de la désaisonnalisation de l'offre touristique, l'adaptation à la demande de la clientèle ou encore l'impact sur les espaces naturels et paysagers demeureront des éléments pris en compte.

Dans cette attente, le Conseil d'Etat, après un rappel sur la répartition des tâches en matière de stratégie touristico-sportive, présente les défis en cours et les démarches mises en place par le Canton pour y arriver et conclut par une proposition pour répondre au présent postulat.

## 1. LA REPARTITION DES COMPETENCES

La politique touristico-sportive en faveur du vélo en Suisse repose sur une organisation à plusieurs niveaux, avec un partage des responsabilités entre les différents échelons institutionnels :

- La Confédération définit le cadre légal (loi fédérale sur les voies cyclables, loi sur l'aménagement du territoire) et soutient le développement et la promotion d'offres cyclables touristico-sportives par la plateforme SuisseMobile, qui agit en faveur de toutes les mobilités douces (et pas seulement du vélo). Le déploiement de la stratégie SuisseMobile dans le canton de Vaud est de la compétence de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) qui anime une commission associant la Direction générale de l'environnement (DGE), le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI), Vaud Rando et Vaud Promotion.
- Le Canton a pour rôle de planifier, coordonner et cofinancer le déploiement des itinéraires cyclistes d'intérêt cantonal ou régional, que ces derniers aient une vocation pendulaire ou de tourisme et de loisirs. Dans ce contexte, la politique touristico-sportive en faveur du vélo s'ancre notamment dans la stratégie cantonale en cours de déploiement. Le Canton est également responsable d'accompagner le déploiement des itinéraires SuisseMobile. Ces missions sont portées par la DGMR, qui veille à la cohérence avec les autres politiques publiques (aménagement du territoire, environnement, forêts, agriculture, tourisme, sport, etc.). Dans le cadre de la politique d'appui au développement économique, portée par le Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) et le SPEI, le Canton de Vaud soutient les régions du canton pour la création de nouvelles offres et pour leur niveau de qualité. Il confie le soin à Vaud Promotion de promouvoir les offres touristiques à l'échelle fédérale ou internationale. Enfin, sous l'égide du Département des finances, du territoire et du sport (DFTS), le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) gère le label UCI et assure le financement de manifestations cyclistes d'importance nationale et internationale, qui contribuent à l'attractivité des produits touristiques vaudois.
- Les communes, les organismes régionaux de développement économique ou les offices de tourisme régionaux (communément appelés « destinations ») sont responsables de la conception et de la création de l'offre touristique vélo, l'aménagement concret des itinéraires et le déploiement de services sur leur territoire, ce en concertation avec les acteurs locaux (associations, prestataires, agriculteurs, etc.). Ils sont en première ligne pour la gestion quotidienne des itinéraires, en faveur du développement d'offres touristiques de qualité mises en réseau avec les prestataires touristiques régionaux.

Cette organisation à plusieurs niveaux exige une forte coordination pour éviter les redondances et garantir la complémentarité des actions. Le rôle du Canton est, dans ce contexte, déterminant comme interface entre les orientations fédérales, les besoins régionaux et les initiatives locales.

## 2. L'ETAT DES LIEUX ET LES DEFIS D'UNE STRATEGIE TOURISTICO-SPORTIVE EN FAVEUR DES VELOS

En préambule, il est utile de préciser que différentes pratiques se cachent sous l'appellation « vélo » – lesquelles ont des besoins, des impacts sur le territoire et une structuration des acteurs différents : vélo de course, gravel, cyclotourisme, VTT de descente, VTT de crosscountry, etc. – auquel s'ajoute la notion de mécanique vs. électrique, ou encore de pratique journalière ou en itinérance. Le terme générique de « vélo » est utilisé pour toutes ces pratiques dans le présent rapport.

Le Canton de Vaud dispose d'un vaste réseau d'itinéraires vélos et VTT intégrés à l'offre SuisseMobile<sup>1</sup> qui constitue le réseau cantonal de loisirs. Ce réseau, composé d'itinéraires de plusieurs jours à des boucles locales de quelques heures, a une vocation touristique et permet aux adeptes du vélo de trouver une offre adaptée à leurs attentes, besoins et potentiel. Au fil des ans, de nombreux cantons se sont lancés dans des démarches en faveur du vélo. Il y a donc un risque de baisse de qualité des itinéraires de mobilité active du canton de Vaud en regard de la concurrence intercantionale et de l'enjeu de cohérence intercantionale, avec des itinéraires qui ne répondent plus aux demandes de la clientèle. Le principal risque identifié par SuisseMobile sur les itinéraires vaudois « la Suisse à vélo » concerne leur accessibilité pour les familles et les débutants. D'autres itinéraires sont également disponibles sur les sites des destinations régionales.

Les acteurs ont par ailleurs identifié une carence en matière d'itinéraires VTT. C'est pourquoi, des acteurs privés associatifs se sont lancés dans la création de tels itinéraires. Ces démarches sont pertinentes mais doivent prendre en compte leur impact sur différentes facettes des politiques publiques (agriculture, biodiversité, forêt, qualité des sols, chemins de randonnée pédestre, etc.) et les procédures légales et administratives qu'elles génèrent. La complexité de ces démarches et la difficulté à identifier les sources d'information pertinente peut rendre le travail des porteurs de projet fastidieux. Le Canton a clarifié et publié en ligne les procédures applicables<sup>2</sup>. Si nécessaire, celles-ci pourront évoluer au terme de l'élaboration de la Stratégie cantonale VTT. De leur côté, certaines stations du Jura ou des Alpes – et depuis peu des organismes régionaux de développement économique – ont entamé des planifications à une échelle communale ou supra-communale, avec l'élaboration de masterplans VTT. Ces masterplans leur permettent de définir une vision directrice du développement souhaité qui doit être complétée avec des demandes formelles d'autorisation.

Les itinéraires sont en partie cartographiés et il est possible d'en dresser un état des lieux. Il est plus complexe de disposer d'une vue de la qualité du niveau d'accueil et de services en faveur de l'expérience client. Les organismes régionaux de développement économique du Canton de Vaud ont entamé une démarche afin de mettre en place de manière coordonnée des services indispensables à une offre touristique moderne.

Concernant la mesure des balisages des cols, qui est une des raisons de ce postulat, les Alpes vaudoises viennent de terminer ce travail. Ainsi, les montées des cols des Mosses (par Château-d'Oex uniquement – le balisage de l'autre côté ayant été déconseillé pour des raisons de sécurité routière), de la Croix et du Pillon ont été balisées et mises en scène dans le Chablais et le Pays-d'Enhaut. Il n'a pas été entrepris du côté du Jura, en l'absence d'une impulsion des acteurs locaux, gage d'une appropriation de la thématique et de la pérennité de la mesure.

L'utilisation des transports publics est un défi pour toute stratégie touristico-sportive liée au vélo. Elle dépend du point de départ et d'arrivée des itinéraires, de la capacité des infrastructures de transport à la prise en charge du matériel vélo, de la réceptivité des visiteurs, des incitations mises en place par les destinations, etc.

Enfin, la promotion touristique est de la responsabilité des offices de tourisme au niveau régional et de Vaud Promotion au niveau cantonal. Il s'y ajoute le rôle fédéral de SuisseMobile qui assure la promotion des itinéraires de mobilité active par le biais de sa plateforme. A noter également que certaines actions des destinations, comme Villars par exemple dans le domaine du gravel, couplent promotion du vélo et organisation de manifestations en cohérence avec leur positionnement.

L'analyse montre que le canton dispose effectivement d'un potentiel pour valoriser les itinéraires vélos de son territoire à des fins touristiques. Il fait face à cinq enjeux – qui sont les piliers d'une stratégie touristico-sportive gagnante en faveur du vélo :

<sup>1</sup> <https://schweizmobil.ch/fr/suisse-a-velo>

<sup>2</sup> [www.vd.ch/parcours-vtt-velo](http://www.vd.ch/parcours-vtt-velo)

1. Maintenir la qualité et la durabilité du réseau d'itinéraires, en tenant compte de la sécurité, des attentes des publics et des enjeux environnementaux.
2. Élever le niveau des services et de l'expérience client, afin d'offrir un standard comparable aux meilleures destinations européennes.
3. Mieux intégrer le vélo à la mobilité en transports publics, en facilitant les déplacements multimodaux et le transport ou la location de matériel.
4. Déployer une promotion coordonnée et efficace, capitalisant sur la qualité de l'offre et complétée par des événements et des produits identitaires.
5. Renforcer la gouvernance et la coordination multi-acteurs, afin d'éviter la dispersion des efforts et d'associer l'ensemble des partenaires.

### **3. LES CHANTIERS EN COURS ET A VENIR EN FAVEUR D'UNE STRATEGIE TOURISTICO-SPORTIVE EN FAVEUR DU VELO**

Une stratégie touristique et sportive de qualité et créatrice de valeur ajoutée en faveur du vélo se doit de se baser sur les cinq piliers présentés ci-avant (qualité des itinéraires, des services à la clientèle, anticipation des impacts et des défis de la mobilité en transports publics, promotion coordonnée et organisation régionale et cantonale).

Le Canton de Vaud entend poursuivre les démarches en cours et résumées au chapitre 1 – stratégie vélo, déploiement de SuisseMobile sur son territoire, poursuite de l'appui aux démarches régionales en faveur de nouvelles offres cyclistes via la Loi sur l'appui au développement économique (LADE), etc. Afin d'aller plus loin dans ces démarches, il planifie de déployer les actions complémentaires suivantes :

#### **Qualité du réseau :**

- Réseau cantonal de loisirs « la Suisse à vélo » : vers une offre ajustée aux 4 groupes cibles**

Une révision des itinéraires cantonaux de loisirs a été initiée par la DGMR dans le cadre de la Stratégie cantonale de promotion du vélo en collaboration avec les organismes de développement économique. La DGMR lance avec l'Association de la Région Cossonnay-Aubonne-Morges (ARCAM) la première des études à l'échelle régionale qui doit permettre d'améliorer et, si nécessaire, compléter les itinéraires existants afin de mieux répondre aux besoins des 4 groupes cibles de la « Suisse à vélo » : experts, excursionnistes, débutants et familles avec enfants. Ces efforts complètent les soutiens octroyés à des actions et manifestations populaires ou grand public de promotion du vélo par la DGMR, comme par exemple la Fugue Chablaisienne.

- Itinéraires gravel et VTT : vers une stratégie cantonale VTT**

Une stratégie cantonale VTT couvrant l'ensemble des disciplines cyclistes pratiquées sur des chemins non revêtus est en cours d'initiation par la DGMR afin de répertorier les itinéraires utilisés, de diagnostiquer les besoins futurs, de définir des orientations stratégiques et territoriales en termes de promotion et de développement afin de promouvoir sa pratique tout en canalisant les cyclistes sur des itinéraires adaptés. Il s'agira également de clarifier la gouvernance, la répartition des tâches (planification, aménagement, balisage, entretien, promotion, etc.) ainsi que les possibilités de délégation et de soutien.

- Itinéraires : vers la mise en place d'un répondant à disposition des milieux du tourisme et des loisirs pour accompagner le développement d'offres de mobilité active**

Afin de préserver la qualité touristico-sportive des itinéraires et d'accompagner les porteurs de projets dans les démarches légales et administratives nécessaires, le SPEI et la DGMR mettront à disposition dès février 2026, sous forme de mandat externe, un répondant « mobilité touristique active ». Il s'agit d'une démarche novatrice, dont le pilotage sera sous l'égide des services cantonaux et de tiers associés.

#### **Qualité des services à la clientèle : vers un soutien au renforcement de la qualité des services et de l'expérience**

Le développement de l'offre touristique est confié aux organismes régionaux de développement économique. Ces derniers, conscients de l'importance des services à la clientèle, sont en train de créer une démarche visant à soutenir les prestataires touristiques (hébergeurs, loueurs de matériel, communes, etc.) pour la qualité de l'accueil de la clientèle. Cette démarche pourrait être soutenue par la LADE et la nouvelle politique régionale. Dans ce cadre, l'expérience de balisage des cols maintenant aboutie dans les Alpes vaudoises pourrait être partagée au Jura et encore mieux valorisée.

#### **Utilisation des transports publics : mise en place d'une démarche dans le Chablais pour la mobilité touristique durable**

A l'initiative du DEIEP et du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DICIRH), les acteurs du tourisme, des transports publics ainsi que les Communes ont engagé une démarche visant à travailler sur l'accessibilité touristique aux Alpes vaudoises. A travers la signature d'une déclaration d'intention, ils se sont engagés à œuvrer de manière concertée et coordonnée pour promouvoir une accessibilité touristique durable, notamment en transport public. Les domaines d'action envisagés pour répondre aux pics d'affluence en période hivernale pourront également bénéficier au

tourisme 4 saisons et à la mobilité des cyclistes : mesures en faveur de l'attractivité des transports publics, optimisation de la qualité de l'accueil et des services offerts pour les visiteurs se déplaçant en transport public, mise en valeur systématique des offres de transports dans la création et promotion des offres touristiques, partage d'expériences. Les résultats de cette démarche pourraient servir de référence dans d'autres régions vaudoises.

### **Promotion régionale et cantonale : un point de situation à réaliser**

La promotion touristique est, d'une part, déléguée par les prestataires touristiques locaux et les communes aux offices de tourisme au niveau régional et, d'autre part, à Vaud Promotion au niveau cantonal. Certaines actions des destinations, comme Villars par exemple dans le domaine du gravel, couplent promotion et organisation de manifestations, en cohérence avec leur positionnement. Enfin, le Canton de Vaud, par le biais du SEPS, assure la promotion de certaines manifestations sportives en faveur du vélo. Afin de pouvoir juger de la pertinence de la promotion réalisée par ces acteurs en matière de vélo, le Conseil d'Etat discutera avec Vaud Promotion du lancement d'une possible analyse, en intégrant le SEPS et le SPEI aux discussions. Ces travaux pourraient déboucher sur une feuille de route qui allie promotion et soutien à des manifestations phares.

### **Structuration et pilotage des démarches : organiser la coordination des acteurs touristiques**

Le Conseil d'Etat, sous l'égide du DEIEP, de la Coordination du développement économique vaudois (CODEV), de l'Association des Directeur·trice·s des Offices du Tourisme Vaudois (ADOTV) et de Vaud Promotion, va étudier la mise en place d'une rencontre annuelle autour de la stratégie touristico-sportive cantonale en faveur du vélo. La rencontre des acteurs concernés permettrait de faire un point de situation sur l'état d'avancement des réponses aux cinq enjeux identifiés en lien avec cette thématique. Cette coordination pourrait déboucher sur une rencontre récurrente, sur ce seul sujet ou de manière plus large en matière de politique touristique de loisirs.

#### 4. CONCLUSION

Si le Conseil d'Etat ne prévoit pas l'élaboration d'une stratégie spécifique consacrée entièrement au cyclotourisme, cette thématique est bien prise en compte dans les réflexions et projets actuels liés au tourisme. Dans ce cadre, de nombreuses actions sont déjà en cours ou sont prévues pour soutenir le cyclotourisme.

En particulier, la demande du Grand Conseil de développer notamment un « balisage spécifique, par des bornes ou des panneaux, le long des routes de cols de montagne du canton, en collaboration avec les associations et groupements touristiques locaux » a été adressée à ces derniers afin d'être intégrée dans les réflexions et projets susmentionnés.

Ces projets devront s'inscrire dans le cadre général du soutien au tourisme durable que le Conseil d'Etat entend poursuivre. Le maintien et l'amélioration des collaborations entre les différents acteurs concernés demeurera un enjeu important sur lequel le Canton entend agir. Enfin, le balisage spécifique, déjà réalisé dans les Alpes vaudoises, pourra servir de modèle pour une partie des actions menées.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 17 décembre 2025.

La présidente :

*C. Luisier Brodard*

Le chancelier :

*M. Staffoni*